

1637 M

1.2.a

**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1**

**DOCUMENT 8 bis**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE DE FORMATION**

1. La présente demande émane du réseau :

- (1) Communauté française
- (1) Provincial et communal
- (1) Libre confessionnel
- (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau : BELLEFLAMME Arthur

Date et signature (2) : 17/6/96

2. Intitulé de l'unité de formation : (2)

FORMATION CONTINUEE DES ACTEURS DU SECTEUR DE L'AIDE ET DES SOINS AUX PERSONNES : VIOLENCES FAMILIALES

CODE (3)	821052 V 21 5 ~
----------	-----------------

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de ...1... page(s)

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° 2 de ...1... page(s)

5. Classement de l'unité de formation :

- (1) Enseignement secondaire de :  (1) transition  (1) qualification
- du degré :  (1) inférieur  (1) supérieur

(1) Enseignement supérieur de type court

(1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement	(1)	Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	<input type="radio"/>	Technique	<input type="radio"/>
Economique	<input type="radio"/>	Economique	<input type="radio"/>
Paramédical	<input type="radio"/>	Paramédical	<input type="radio"/>
Social	<input type="radio"/>	Social	<input type="radio"/>
Pédagogique	<input type="radio"/>	Pédagogique	<input type="radio"/>
Agricole	<input type="radio"/>	Agricole	<input type="radio"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel :  (1) oui  (1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 3 de ...1...page(s)

8. Programme du (des) cours : Repris en annexe n° 4 de ...1...page(s)

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° 5 de ...1...page(s)

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6 de ...1...page(s)

- (1) Cocher la mention utile
- (2) A compléter
- (3) Réservé à l'Administration

Code de l'unité de formation : (3)	821.052 U2A S 1
------------------------------------	-----------------

**11. Horaire minimum de l'unité de formation :**

Horaire minimum :

1. Dénomination du (des) cours (2)	Classement du(des) cours	Code U	Nombre de périodes
Méthodologie spéciale: approches de la violence familiale	CT	F	32
<b>2. Part d'autonomie</b>	XXXXXXXXXX	P	8
		Total des périodes	40

**12. Réservé au Service d'inspection :**

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

*Avis favorable*  
*24/06/96 J. V. [Signature]*

*Avis favorable*  
*24/06/96 [Signature]*

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - ~~PAS D'ACCORD~~

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

A. COLLINET  
 INSP. COORD.

Date : ..... **27 JUIN 1996** .....

Signature :

- (2) A compléter  
 (3) Réservé à l'Administration  
 (4) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM  
 (5) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'Administration)

17/06/96

*Annexe 1*

**FORMATION CONTINUEE DES ACTEURS DU SECTEUR DE L'AIDE ET DES SOINS AUX PERSONNES:  
VIOLENCES FAMILIALES**

***Finalités de l'unité de formation***

***1. Finalités générales***

Conformément à l'article 7 du Décret du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de Promotion Sociale, cette unité de formation vise à :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- répondre aux besoins et demandes émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

***2. Finalités particulières***

Cette unité de formation a pour objet de donner un cadre de référence et un espace de réflexion à l'acteur du secteur de l'aide et des soins aux personnes confronté aux situations de violences familiales.

**FORMATION CONTINUEE DES ACTEURS DU SECTEUR DE L'AIDE ET DES SOINS AUX PERSONNES:  
VIOLENCES FAMILIALES**

***Capacités préalables requises***

***1. Capacités***

Sur base d'un texte relatif au secteur de l'aide et des soins aux personnes, l'apprenant doit être capable d'en faire une synthèse écrite et/ou orale et d'en faire un commentaire critique. En outre, au départ d'une situation concrète, l'apprenant sera capable:

- d'observer les faits;
- de les analyser et de les interpréter;
- d'émettre un questionnement prouvant sa réflexion et son analyse en l'argumentant d'éléments pertinents par rapport à la situation.

***2. Titres pouvant en tenir lieu***

- ◆ Certificat de qualification d'auxiliaire polyvalent(e) des services à domicile et en collectivité;
- ◆ brevet d'aide familiale;
- ◆ certificat de qualification de l'Enseignement de plein exercice d'auxiliaire familiale et sanitaire;
- ◆ tous les titres donnant accès aux fonctions d'aides familiales dans les services agréés par les régions et aux fonctions de personnel soignant dans les institutions agréées par l'INAMI.

17/06/96

*Annexe 3*

**FORMATION CONTINUEE DES ACTEURS DU SECTEUR DE L'AIDE ET DES SOINS AUX PERSONNES:  
VIOLENCES FAMILIALES**

***Constitution des groupes ou regroupement***

NEANT

**FORMATION CONTINUEE DES ACTEURS DU SECTEUR DE L'AIDE ET DES SOINS AUX PERSONNES:  
VIOLENCES FAMILIALES**

***Programme du (des) cours***

Face à une situation de violence familiale, l'apprenant sera capable:

- de percevoir les différentes formes de violences familiales;
- de prendre en compte différents aspects de la situation de violence familiale: les différents acteurs, les relations entre eux, le contexte socio-économique et psychologique, ...;
- d'identifier et de gérer ses propres émotions face à une situation de violence familiale;
- de préciser son rôle dans une démarche de collaboration avec les services compétents.

**FORMATION CONTINUEE DES ACTEURS DU SECTEUR DE L'AIDE ET DES SOINS AUX PERSONNES:  
VIOLENCES FAMILIALES**

***Capacités terminales***

Sur base d'une situation donnée, l'apprenant sera capable, au cours d'une épreuve écrite ou orale:

- de repérer des signes de violence familiale;
- de prendre en compte différents aspects de cette situation;
- d'ajuster son action dans le cadre de la relation d'aide en envisageant, le cas échéant, le relais avec les services compétents.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte de la pertinence des observations et de la cohérence dans l'analyse de la situation.

17/06/96

*Annexe 6*

**FORMATION CONTINUEE DES ACTEURS DU SECTEUR DE L'AIDE ET DES SOINS AUX PERSONNES:  
VIOLENCES FAMILIALES**

***Chargé(s) de cours***

Enseignant ou expert.

L'expert justifiera d'une expérience professionnelle ou de formation dans le domaine de la prévention et/ou de la répression des actes de violence familiale.